

TRAN TRINH TRACH
(1873-1942)
RIZICULTEUR, SAUNIER, DISTILLATEUR DANS L'OUEST-COCHINCHINOIS,
BANQUIER,
CONSEILLER COLONIAL, PHILANTHROPE

AU CONSEIL COLONIAL
(*L'Écho annamite*, 16 octobre 1924)

[...] La deuxième question, concernant la vente de gré à gré proposée par la Commission permanente de divers terrains à M. Trân trinh Trach, retient particulièrement l'attention de l'assemblée. M. Labaste, comme à une séance précédente, opine pour une mise aux enchères, qui rapportera davantage au budget, les 1.581 hectares valant au bas mot 200.000 \$. Après une longue discussion, le Conseil adopta par 13 voix la vente de gré à gré avec les prix de base, fixés par l'Administration, de 17 \$, 12 \$, 10 \$, et 7 \$, ce qui fera une somme globale de 23.000 \$. [...]

Une controverse au Conseil colonial
(*L'Écho annamite*, 23 octobre 1924)

Elle est digne de remarque, cette controverse à laquelle a donné lieu le vote par le conseil colonial au sujet de la vente de gré à gré à M. Trân-trinh-Trach de divers lots de terrains domaniaux situés à Baclièu et Rachgia. Elle montre à quels risques s'exposent les agriculteurs annamites qui, au prix de lourds sacrifices, mettent en valeur les terres en friche de Camau ou de la plaine des Joncs avant d'obtenir un titre de propriété pour ces terres.

Tant que la création de Bureaux fonciers relevant d'un service central de colonisation n'aura pas été un fait accompli, il faudra que l'indigène attende, de 5 à 10 années, entre le moment du dépôt de sa demande de concession aux bureaux d'une inspection, et celui de l'octroi de la concession ; ce serait pour lui une catastrophe s'il survenait entre-temps un tiers demandeur qui dirait au premier occupant de lui céder la place, de gré ou de force.

M. Gressier, qui a acquis certaine propriété dans la région de Giarai, pourrait nous citer un cas bien typique où il fut intéressé au même titre que les anciens possesseurs de cette propriété même.

Que reprochait-on à M. Trach — de la personnalité duquel nous faisons abstraction, n'ayant en vue que l'intérêt public — dans cette affaire d'achat de terrains qu'il avait mis en valeur depuis plus de dix ans et ce, malgré l'avis favorable de l'Administration ? D'avoir, sur la foi du chef de province qui avait agréé, en 1911 ou 1912, les demandes de concession régulières ou demandes de cession de droits à son profit, entrepris la mise en valeur de terrains qui n'avaient pas cessé d'appartenir au Domaine.

D'autre part, de l'avis de certains, M. Trach a joui pendant plusieurs années du loyer de ces terrains. Aussi, non content d'avoir repris à l'intéressé un lot de choix de 300

hectares sans aucune indemnité, pour l'offrir à la commune de Vinh Hung à titre de cōngdien, a-t-on trouvé que ce n'est pas assez de faire payer 23.000 \$ 00 à M. Trach pour l'obtention des titres de propriété concernant les 1.581 hectares qui lui restaient.

Voilà pourquoi nombre de colons et d'agriculteurs annamites ont raison, lorsqu'ils veulent se créer une exploitation agricole, d'attendre que l'Administration mette en vente aux enchères publiques des terres incultes pour s'en rendre acquéreurs, moyennant quelques piastres l'hectare, en y comprenant le prix du plan calculé d'après l'estimation d'une Commission administrative.

Quelques-uns de nos compatriotes demanderont à acheter de seconde main des concessions vendues par le Domaine au prix de 0 \$ 25 à 1 \$ 00 l'hectare, à des Européens privilégiés, dont nous pourrions citer les noms, lesquelles concessions pourraient être vendues derechef, à moins qu'on ne préfère les garder pour les mettre en culture. Ceux-là n'auront pas certainement à courir les mêmes risques que M. Trach.

PHAN-THANH

1926 : président de la Société pour l'amélioration morale, intellectuelle et physique des indigènes de la Cochinchine (SAMIPIC)

La [Société annamite de crédit](#) définitivement constituée
(*L'Écho annamite*, 26 août 1927)

À la suite de la 2^e assemblée générale constitutive, tenue le 24 août 1927, la Société annamite de crédit est déclarée définitivement constituée.

Au cours de cette assemblée, les résolutions suivantes ont été prises :

2°. — Nomination de :

M. Trân trich Trach,

.....

comme administrateurs.

La fondation Trân trinh Trach
(*Les Annales coloniales*, 2 août 1928)

M. Trân trinh Trach, richissime de Ba-clieu vient de consacrer une somme 100.000 \$ pour la construction à Saïgon d'un asile au profit des vieillards indigents.

La municipalité de Saïgon avait accepté cette contribution et avait décidé de bâtir l'asile sur l'emplacement même du vélodrome.

Mais cette décision est aujourd'hui rapportée.

La municipalité saïgonnaise, en effet, juge la construction de cet asile d'une utilité toute relative.

Peu de vieillards indigents et sans famille existent, paraît-il, en Cochinchine. Les autres ne consentiraient pas à s'éloigner de leurs enfants pour être hospitalisés.

Cependant, M. Trân trinh Trach, bien que philanthrope, n'est pas pour cela absolument dénué de bon sens...

Enfin, cet homme de bien vient de faire preuve d'un large et accommodant esprit.

Se ralliant aux vues de la municipalité de Saïgon et d'accord avec elle et le conseil municipal, Trân trinh Trach a décidé d'utiliser ses 100.000 \$ pour construire un hôpital

pour la ville de Saïgon, puisque jusqu'ici, la population de la ville a toujours demandé l'hospitalité de l'hôpital indigène de Cholon.

M. Trân trinh Trach a déjà versé les 100.000 \$ au Trésor public.

Le plan du futur hôpital de Saïgon sera soumis bientôt aux Services techniques.

Générosité d'un notable annamite
(*Les Annales coloniales*, 5 janvier 1929)

M. Tran trinh Trach, conseiller prive du Gouvernement de la Cochinchine, vient de consacrer une somme de dix mille francs à l'achat d'ouvrages destinés à compléter et à étendre la culture littéraire, philosophique, scientifique et artistique des élèves du nouveau [Lycée Pétrus Truong-Vinh-Ky](#).

Rappelons que ce véritable philanthrope, bienfaiteur de mainte œuvre sociale, a fait don récemment de 100.000 \$ à la ville de Saïgon pour la construction d'un asile de vieillards.

DANS L'ARÉOPAGE DES BRAVES

POURQUOI LA CHANCELLERIE
de la Légion d'honneur,
elle qui est si chatouilleuse,
ne cherche-t-elle pas à s'informer
sur les bruits les plus étranges
qui circulent sur M. Trân-trinh-Trach ?
(*Le Populaire d'Indochine*, 3 juillet 1935)

La femme de César ne doit pas être soupçonnée, dit un proverbe. C'est sans doute pour cette raison que la Grande Chancellerie de la Légion d'honneur, qui forme un aréopage d'éminentes personnalités émergeant de la masse du peuple, se montre si chatouilleuse et rejette impitoyablement hors de son sein les membres qui, par leur conduite ou leur moralité, prêteraient flanc aux critiques devant porter atteinte à leur honneur.

D'aucuns prétendent même qu'elle exagère parfois au point d'être taxée de pudibonderie.

C'est ainsi que Victor Margueritte s'est vu rayer de la Légion d'honneur, tout simplement pour avoir écrit « La Garçonne », roman vécu qui a osé peindre, avec trop de vérité, les mœurs du siècle que tout le monde déplore et critique tout bas.

Plus près de nous, la chancellerie de la Légion d'honneur, nos lecteurs doivent s'en souvenir encore, a ordonné une enquête en vue d'établir l'indignité de M. le docteur Biaille de Langibaudière à porter sur sa poitrine la Croix des Braves.

Et pourtant que reprochait-on à cet homme ?

Une simple peccadille.

M. le docteur Biaille de Langibaudière était, à ce moment-là, maire de la Ville de Saïgon et directeur d'un hôpital chinois.

Un jour, le préfet de la région Saïgon-Cholon, M. Eutrope, accompagné du Dr. Muraz, entra dans son établissement pour l'inspecter sans en aviser au préalable son directeur.

M. le docteur Baille de Langibaudière, après avoir dit ses quatre vérités à M. Eutrope, lui écrivit une lettre dans laquelle il protestait avec des termes les plus véhéments, contre l'incursion inopinée du préfet de la Région dans un établissement privé.

M. Eutrope, ayant estimé cette lettre diffamatoire, a saisi le gouvernement de l'incident en lui communiquant le document incriminé.

C'était tout ¹ ; mais c'était suffisant pour que la chancellerie s'informât de l'affaire en vue de faire déchoir le maire de la ville de Saïgon de la haute distinction dont il était titulaire.

Tout en reconnaissant que la règle établie et suivie par la Chancellerie est par trop sévère, nous devons reconnaître qu'elle est justifiée et même nécessaire, car pour qu'un corps d'élite conserve sa respectabilité, il importe de ne garder en son sein que des hommes absolument *dignes*. Plus la sélection est rigoureuse et mieux la corporation se portera.

Dans cet ordre d'idées, nous ne pouvons pas cacher notre étonnement de ne pas voir la chancellerie de la Légion d'honneur ouvrir aucune information contre M. Tran-trinh-Trach, ancien conseiller colonial et conseiller privé, sur le compte de qui les bruits les plus étranges ont couru depuis dix ans, et dont les enfants continuent à faire leur quatre cents coups aux yeux de tous les habitants !

Nous ne pensons pas que la puissance de l'argent soit assez forte pour paralyser jusqu'à la volonté de la chancellerie de la Légion d'honneur : mais celle-ci est-elle seulement au courant des bruits auxquels nous faisons allusions ci-dessus ? Les autorités locales se sont-elles préoccupées de l'en informer ?

Nous estimons, pour notre part, que lorsqu'on fait un réel « potin » autour d'une lettre, somme toute anodine, de M. le docteur Baille de Langibaudière qui n'offensait qu'une seule personne, on devrait tout au moins signaler les bruits qui scandalisent tout le monde et qui sont de nature à entacher fortement l'honneur de M. Trân-trinh-Trach.

En tous cas, si nous étions à la place de M. Trân-trinh-Trach, nous aurions eu le courage de demander nous-même l'ouverture d'une information judiciaire afin de dissiper toute la suspicion qui pourrait planer sur nous.

Et si nous avions sa fortune, nous aurions offert, en outre, une prime de 10.000 \$ ou de 20.000 \$ à celui qui aiderait la sûreté à trouver l'auteur de meurtre de l'ingénieur Huynh-van-Bay dit Con, commis à Bac-lieu en 1922.

Quand on a les reins solides comme M. Trân-trinh-Trach — solides au point de promettre 100.000 \$ pour la création d'un hôpital qui n'a jamais été construit —, on peut se payer le luxe d'aider financièrement, la justice à retrouver un criminel.

Il se laverait du coup de toutes les bruits que l'on déverse sur son compte depuis plusieurs lustres.

Mais M. Trân-trinh-Trach fera-t-il ce geste courageux ?

AUTOUR DE L'AFFAIRE TRAN-TRINH-TRACH
On n'étouffera pas notre voix
Notre campagne sera portée jusqu'en France
...Et les crimes crapuleux seront enfin punis
(*Le Populaire d'Indochine*, 4 juillet 1935, p. 1 et 6)

En entreprenant notre vigoureuse campagne contre M. Trân trinh Trach et ses fils impayables, nous savions tous les risques que nous allions courir ; comme autrefois, lorsque nous nous attaquions à M. le gouverneur général Pasquier et à cette

1 Non. La Grande Chancellerie a réagi à une condamnation de Baille par la justice.

omnipotence qu'est la Banque de l'Indochine, nous avons osé, devant la cour d'assises, revendiquer nos responsabilités.

Le « Populaire d'Indochine » n'a jamais fui les risques comme il ne poursuit qu'un but : faire éclater la vérité, quelles que puissent être les conséquences de ses écrits.

Aussi nous avons été très étonnés d'apprendre, ces jours-ci, que M. Trân trinh Trach allait poursuivre le « Công Luân ». Pourquoi, grand Goliath, chercherait-il à s'attaquer au petit David Trân thiên Qui ?

Quoique l'histoire de la Judée nous ait appris que David avait fait mordre la poussière à son adversaire géant, la lutte projetée entre le Roi des Salines de Baclieu et l'humble publiciste serait par trop inégale.

Et nous nous sommes surtout étonnés de ce que le *Populaire d'Indochine*, qui a mené contre M. Trân trinh Trach et ses fils une campagne autrement plus virulente que celle du *Công-Luân* n'ait pas été trainé par les intéressés devant les juges.

Or, notre service de renseignements vient de nous informer qu'il y a trois jours, un conciliabule secret s'est tenu à la permanence des conseillers coloniaux annamites, qui est, en même temps, le bureau de la *Tribune indochinoise* et du *Duộc nhà Nam*, pour envisager les mesures à prendre contre le *Populaire*.

Nous sommes heureux de pouvoir noter, en passant, la collusion du Parti constitutionnaliste avec la famille Trân trinh Trach. Évidemment, celle-ci dispose de gros sous. Tout s'explique !

Au cours de cette réunion à laquelle assistaient MM. S... K... H... et quelques Annamites venus de Baclieu, il a été préconisé plusieurs solutions, dont celle de nous actionner devant la Justice...

Aucune nouvelle ne nous a autant réjoui ! Nous allons, enfin, pouvoir contribuer, dans notre sphère, et selon nos faibles moyens, à la manifestation de la Vérité. C'est tout ce que nous voulons !

La campagne d'épuration, amorcée ces jours-ci, va enfin pouvoir entrer dans une nouvelle phrase et nous sommes décidés de porter l'affaire jusqu'en France, d'en saisir nos amis à la Chambre des députés et de faire paraître, s'il le faut, une feuille spéciale à Paris pour y faire entendre notre voix.

Ces Messieurs ont voulu, en mêlant à leurs aventures les conseillers coloniaux constitutionnalistes, faire dévier l'affaire des crimes de Baclieu sur le terrain politique.

Nous ne les y suivrons pas, nous tenons à nous cantonner sur le terrain des crimes crapuleux qui, grâce à la puissance de l'argent, n'ont jamais été punis. Nous ne sertirons donc pas de ce sujet.

La question que nous posons est, du reste, *très nette* :

Deux crimes ont été commis à Baclieu. On n'a jamais pu en découvrir les auteurs.

Or, d'après la rumeur publique, la famille Trân trinh Trach aurait été mêlée à ces deux crimes.

Et la police — elle qui est si habile lorsqu'il s'agit de débrouiller d'autres affaires autrement plus compliquées — s'est avérée ici au-dessous de sa tâche.

Pourquoi ?

Il suffit, cependant pour se convaincre, d'entendre les gens causer à Baclieu et de se poser cette question qui est le principe le plus élémentaire en matière policière :

Cherchez à qui le crime profite !

Sí la Police est atteinte, tout d'un coup, de cécité et de surdité en allant à Baclieu, nous nous chargerons de lui ouvrir les yeux et de curer son conduit auditif.

LE POPULAIRE.

(À suivre)

(*Le Nouvelliste d'Indochine*, 20 novembre 1938)

L'affaire Tran Trinh-Trach contre la « Presse indochinoise » et l' « Alerte » a été évoquée vendredi matin devant le Tribunal correctionnel présidé par M. Pierre.

Il s'agit, on se rappelle certainement, de la promotion dans la Légion d'honneur, au grade de commandeur, de M. Trach. Nos confrères s'étaient vivement élevés contre toute absence de titres légitimant cette promotion, et M. Trach avait commis l'erreur de les assigner devant le Tribunal correctionnel.

Les avocats, maîtres Couget et Lalung-Bonnaire, ont plaidé pour M. Trach et se sont efforcés de mettre en lumière quelques phrases écrites par nos confrères et que l'on pourrait interpréter, peut-être, comme diffamatoires. M^e Bernard leur a répondu au nom de la « Presse Indochinoise », et le Président a mis l'affaire en délibéré.

Échos et nouvelles

(*Le Nouvelliste d'Indochine*, 27 novembre 1938)

Le tribunal correctionnel a liquidé vendredi l'affaire de diffamation Tran-trinh-Trach contre la *Presse indochinoise* et l'*Alerte*.

M. Lannes, gérant de la *Presse indochinoise*, est condamné à 100 francs d'amende, Neumann, directeur, 200 francs.

M. Dripe, gérant de l'*Alerte*, paiera 50 francs d'amende et M. Fauquenot, directeur, 100 francs.

En outre, la *Presse indochinoise* devra payer 1.000 \$ de dommages-intérêts à M. Trach, et l'*Alerte* 500 \$.

Respectons la loi et taisons-nous, tel est le mot d'ordre.

Mécène de la [Cité universitaire de Hanoï](#)

Mécène annamite

(*L'Écho annamite*, 17 novembre 1941)

Il s'agit de M. Trân-Trinh-Trach, commandeur de la Légion d'honneur, le richissime propriétaire de Baclieu.

On ne fait jamais appel en vain à sa générosité pour les œuvres utiles ou philanthropiques.

Il l'a prouvé, une fois encore, en remettant à l'amiral Decoux, sept mille piastres, pour la future cité universitaire de Hanoï ; à M. le gouverneur Rivoal, trois mille piastres, en faveur du Secours national ; enfin, à l'administrateur chef de la province de Baclieu, deux mille cinq cents piastres, pour le Secours d'hiver.

Soit un total de douze mille cinq cents piastres.

Avis de décès

(*L'Écho annamite*, 16 mars 1942)

Mme Veuve Trân trinh Trach ;
M. et Mme Trân trinh Dinh et leur enfant ;
M. et Mme Trân trinh Huy et leur enfant ;
M. et Mme Trân trinh Khuong et leur enfant ;
M. Paul Nguyen tan Hieu et ses enfants ;
M. Traong ving Duy et ses enfants ;
Mme et M. Truong van Yen et ses enfants ;
Mme et M. Trân xuan Lia et leurs enfants ;
Mme et M. Trân thi Mui et leur enfant ;
Le personnel de la Maison Trân trinh Trach ;
Le personnel de la Distillerie Namky ;
Le personnel des salines de M. Trân trinh Trach ;
ont la douleur de vous faire
part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

M. Trân trinh TRACH,
ancien membre du conseil privé,
commandeur de la Légion d'honneur,

leur mari, père, beau-père, oncle et patron,
décédé en son domicile à Vinh-Loi (Baclieu)
le 14 mars 1942, à 8 h. 30,
en sa 70^e année.
Ses obsèques auront lieu au village de Vinh-Loi, le 22 mars 1942, à 7h. du matin.

DANS NOS PROVINCES

Une grande personnalité annamite disparaît
(*L'Écho annamite*, 23 mars 1942)

Avec M. Trân-Trinh-Trach, ancien membre du Conseil privé de la Cochinchine, Commandeur de la Légion d'Honneur, disparaît une personnalité des plus sympathiques et des plus distinguées du monde annamite de la Cochinchine, en même temps qu'un homme de bien.

Né au village de Vinhhoi (Baclieu) en 1872, il servait l'Administration, dans le service judiciaire, en 1892. Il se démit de ses fonctions en 1903, pour se consacrer à l'agriculture. au moment où les terres des provinces de Baclieu et Rachgia étaient nouvellement ouvertes à la colonisation privée.

Il entreprit l'exploitation des salines de Baclieu dès l'année 1904.

Comme tant d'autres, il connut des déboires multiples, dont il triompha, grâce à sa ténacité et à sa persévérance, et le succès devait couronner les efforts de cet homme à la foi robuste.

Il créa une distillerie et fonda le premier mont-de-piété du chef-lieu de Bacliêu, vers 1912. Celui-ci fonctionna, sous sa direction personnelle, pendant neuf ans.

Conseiller colonial de 1912 à 1922, membre du Conseil privé de 1924 à 1934, M. Trân-Trinh-Trach a pris une part très active aux affaires publiques de son pays. Le Gouvernement de la Cochinchine, reconnaissant les services éminents qu'il avait rendus à la colonisation privée en cette province lointaine de Bacliêu, du développement économique et social de laquelle il avait été l'un des premiers et principaux artisans, conféra, en 1911 [1921], la croix de chevalier de la Légion d'honneur à M. Trân-Trinh-Trach, qui fut décoré par le Maréchal Joffre à Saigon.

Il fut promu officier en 1930, puis commandeur de la Légion d'honneur en 1938.

En dehors des affaires privées auxquelles il s'adonnait, travaillant vaillamment au bonheur de ses compatriotes, il se dévouait également, de tout cœur, aux œuvres de mutualité et de bienfaisance. C'est ainsi qu'il fut le créateur ou l'animateur du syndicat agricole de Baclieu (en 1919), de la Samipic (à Saigon, en 1928 [1926]), de la Société annamite de Crédit, etc.

Homme d'une nature généreuse, il n'était jamais insensible à l'infortune, ce qui lui a valu la considération et l'estime de la population indochinoise.

Il s'est distingué, dernièrement, par une souscription de 11.000 p. à l'Œuvre de la Cité Universitaire de Hanoi.

M. Trân-trinh-Trach est regretté dans toute la Cochinchine, dont il fut l'un des meilleurs fils.

Regrettable omission

En composant le faire-part du décès de M. Trân-trinh-Trach, nos typos ont commis une impardonnable bévue : ils ont omis de mentionner Mme et M. Doãn-huu-Khoa, le distingué conseiller colonial, dont le nom était placé, sur l'originale — entre celui de Mme et M. Truong-van-Yên et celui de Mme et M. Tran-xuan-Lâm.

Cette négligence, quoiqu'involontaire, était d'autant plus regrettable que M. Khoa comptait parmi nos fidèles lecteurs.

Nous le prions, ainsi que Mme Doãn-Huu-Khoa, de bien vouloir agréer nos plus sincères excuses.

AUX OBSÈQUES DE M. TRAN TRINH TRACH L'hommage du gouvernement (*L'Écho annamite*, 25 mars 1942)

Au titre de représentant du gouverneur de la Cochinchine, M. l'administrateur Renou, chef de cabinet de M. Rivoal, a prononcé le discours suivant, aux obsèques de M. Trân trinh Trach :

Une des notabilités les plus éminentes de la Cochinchine vient de disparaître en la personne de M. Trân trinh Trach.

Le 14 mars au matin, celui ci s'est éteint paisiblement, au milieu des siens, dans ce village de Vinh Bai qui l'avait vu naître 70 ans auparavant et où, patiemment, il a édifié une des fortunes qui peut compter parmi les plus importantes de ce pays. De cette fortune, fruit d'un labeur acharné et incessant, il me paraît intéressant de retracer les différentes étapes, pour mettre en relief de façon plus saisissante cette vie particulièrement active qu'a été celle de M. Trân trinh Trach.

Accueilli dans l'administration, dans l'emploi, qui peut paraître modeste avec le recul du temps, mais qui était très recherché à l'époque, de lettré du Service judiciaire, le jeune homme de 20 ans qu'était alors M. Trân trinh Trach ne résiste pas longtemps à l'appel d'une vocation que ne pouvait manquer de susciter chez un caractère énergique l'âpre lutte de l'homme contre la brousse hostile mais prometteuse de richesses qui se déroulait sous ses yeux et d'où seuls les individus fortement trempés sortaient victorieux.

En 1903, ayant bien tout pesé, M. Trân trinh Trach donne donc sa démission et se consacre d'emblée à la riziculture dans son village d'origine.

L'année suivante, ayant compris quelles possibilités offraient les terres voisines de la mer, il se lance audacieusement, en précurseur, dans l'exploitation des salines.

Peu à peu, le domaine s'agrandit.

Travailleur infatigable, faisant preuve d'une ténacité singulière, qui le distingue des hommes de son époque, et, par dessus tout, économe et méthodique, M. Trân trính Trach parvient, en moins de 19 ans, à se créer, à Baclieu, une situation de tout premier plan, qui lui vaut d'être élu, le 14 avril 1912, au conseil colonial.

Pendant dix ans, ayant eu ses mandats renouvelés à plusieurs reprises, il siège à la première assemblée de la colonie, apportant à celle ci, ainsi qu'à l'Administration, son expérience de colon et de pionnier de l'Ouest.

Entre-temps, ses affaires prospèrent et s'étendent à ses activités de riziculteur et de saunier, il ajoute celle de distillateur. C'est une réussite complète, qui l'entraîne, pour se consacrer à ses nombreuses affaires, à quitter le conseil colonial.

Nous sommes alors en 1922, à la veille de la grande ère de prospérité qui devait, en quelques années, modifier profondément l'économie de la Cochinchine, et particulièrement celle des provinces de l'Ouest, dont les terres fertiles appelaient toutes les convoitises.

M. Trân trính Trach, que sa sage prévoyance avait, depuis longtemps déjà, pourvu de tous les biens et de toutes les richesses qu'un homme peut désirer, pouvait maintenant assister, en simple spectateur intéressé, au rush gigantesque qui, à Baclieu et à Camau, allait mettre aux prises, pendant des années, l'homme et la brousse, et plus terriblement encore, les hommes entre eux.

Aussi bien, son nom ne s'inscrira-t-il pas, à l'issue de ces luttes épiques qui mériteraient d'être chantées, dans une épopée de la terre cochinchinoise, sur le pitoyable palmarès des vaincus du Far West cochinchinois. Sans doute sa situation connaîtra t elle, comme celle d'ailleurs des fortunes les mieux assises, quelques difficultés, au cours de la grande crise qui, inévitablement, devait suivre la période d'abondance.

Mais il ne se découragera pas, devant la menace imprévue qui risque d'anéantir le fruit de trente années d'efforts laborieux, et il fera face avec ardeur. Sa patience et son obstination viendront à bout de tous les obstacles et finalement il aura le dessus.

Il lui suffira, par la suite, de parachever son œuvre, pour la conduire au point culminant où il lui sera demandé, par le destin, de la remettre à ceux qui, le pleurant aujourd'hui, auront à leur tour la lourde et noble tâche de la continuer, avec le même esprit de prévoyance et le même amour du labeur.

En marge de ses activités professionnelles, M. Trân trính Trach ne dédaigna pas d'accepter des postes ou des responsabilités qui lui permirent de rendre d'appréciables services, tant à l'Administration qu'à ses compatriotes. C'est ainsi que le gouverneur de la Cochinchine l'appela au conseil privé, d'abord comme suppléant, de 1924 à 1925, ensuite comme titulaire, de 1925 à 1934. Il fut le créateur du Syndicat et de la Caisse de crédit agricole mutuel de Baclieu ; il fut également parmi les fondateurs de la Société annamite de crédit*, de Saïgon, qui lui décerne le titre de vice-président d'honneur.

Enfin, par les nombreux dons s'échelonnant au long de sa vie qu'il fit aux œuvres charitables ou d'utilité publique, notamment en qualité de président de l'Association hospitalière de Saïgon, et, tout récemment encore, par les souscriptions importantes qu'il consentit aux œuvres de guerre, M. Trân trính Trach se place parmi les personnalités indo-chinoises qui se sont acquis des titres à la reconnaissance de leurs compatriotes.

L'Administration française, de son côté, a voulu consacrer le mérite de celui dont l'activité créatrice a contribué au développement économique du pays, en l'élevant successivement aux grades de chevalier de la Légion d'honneur en 1921, officier en 1930, commandeur en 1938.

Au nom du gouverneur de la Cochinchine, je m'incline devant la dépouille mortelle de M. Trân trinh Trach, et je prie sa famille d'agr er mes sinc res condol ances.

*
* *

Dans son article sur M. Tr n Trinh Trach — paru dans notre dernier num ro —, notre correspondant de Bacli u a commis un lapsus, en  crivant que le d funt avait vers  onze mille piastres   l' uvre de la cit  universitaire de Hanoi*.

En r alit , ce don de onze mille piastres avait  t  divis  entre deux destinataires : la Cit  universitaire en re ut 8.500, le reste allant   la campagne d'hiver du Secours national.
